

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** **BRIXTON****Type de produit** Emulsion concentrée (EC)**Code du produit** Non applicable**Numéro d'enregistrement REACH** Non applicable**UFI:** S2GG-QWCD-A10N-UXV8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation conseillée: Agriculture

Herbicide

Formulation de produits agrochimiques

Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation**

Produit phytosanitaire

Produits chimiques agricoles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

SIPCAM OXON S.p.A.

Bureau d'inscription: Via Carroccio, 8 - 20123 Milano, Italia

Direction: Via Sempione, 195 - 20016 Pero (MI), Italia

Site de production: Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano s. Lambro (LO), Italia

Tel.: +39 0371 5961 (8:00 - 17:00 GMT+1)

Website: www.sipcam-oxon.comE-mail: msds@sipcam.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (8.00-17.00 GMT+1)

Adresse mail: msds@sipcam.com

Pour les centres antipoison voir section 16.

CENTRE ANTIPOISONS BELGE/BELGISCH ANTIGIFCENTRUM/BELGISCHE GIFTNOTRUFZENTRALE

+32 070 245 245

<https://www.centreatipoisons.be/>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS08



GHS09

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
cléthodime (ISO)**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Le mélange ne contient aucune substance PBT, c'est-à-dire qu'il ne relève pas de l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

vPvB:

Le mélange ne contient aucune substance PBT, c'est-à-dire qu'il ne relève pas de l'annexe XIII du règlement CE 1907/2006.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux**Composants contribuant aux dangers:**

No CAS Désignation	% Ident. phrases R	
CAS: 64742-94-5 Numéro CE: 918-811-1 Reg.nr.: 01-2119463583-34	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 99129-21-2 Numéro index: 606-150-00-9	cléthodime (ISO) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	19,77%

Indications complémentaires :

Si non spécifié, M=1

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 2)

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin
Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

Indications destinées au médecin : Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

En cas d'ingestion, le matériau peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique

Narcose

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction conseillés:**

Dioxyde de carbone

Brouillard d'eau

Poudre chimique

Mousse

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eviter les jets d'eau directs.

Personne en particulier

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de carbone (COx)

Oxydes d'azote (NOx)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Chlore (Cl₂)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Ne laissez pas les agents d'extinction et les matériaux déversés pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Porter un vêtement personnel de protection

6.1.1. Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Porter un équipement de protection individuelle adéquat comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Éliminer les sources d'inflammation, assurer une ventilation adéquate et contrôler la poussière

Mettre en œuvre les procédures d'urgence, évacuer la zone dangereuse et consulter un expert.

6.1.2. Pour les intervenants directs

Porter un équipement de protection individuelle approprié comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements.

En cas de poussière, porter une protection respiratoire.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 3)

Porter des bottes, des gants, des lunettes de protection et des vêtements antistatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Recueillir avec un équipement approprié en évitant qu'il n'atteigne les égouts ou ne pénètre dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Manipulation :

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs ; ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Eviter le contact direct avec le produit; au travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.

Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux domestiques, séparés des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Eviter le stockage avec des matériaux incompatibles (voir chapitre 10).

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agriculture

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

VLEP Valeur à long terme: 5,4 mg/m³, 1 ppm

DNEL

CAS: 64742-94-5 Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)

Oral	DNEL long terme	7,5 mg/kg bw/day (consommateurs) effets systémiques
Dermique	DNEL long terme	12,5 mg/kg bw/day (travailleurs) effets systémiques
		7,5 mg/kg bw/day (consommateurs) effets systémiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL long terme	150 mg/m ³ (travailleurs) effets systémiques 32 mg/m ³ (consommateurs) effets systémiques
CAS: 1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13 alkylderivates, calcium salt		
Oral	DNEL court terme	89 mg/kg bw/day (consommateurs) effetto sistemico
Dermique	DNEL long terme	1,7 mg/kg bw/day (travailleurs) effetto sistemico 85 mg/kg bw/day (consommateurs) effetto sistemico
CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
Oral	DNEL long terme	1,1 mg/kg bw/day (consommateurs) effetti sistemici
Dermique	DNEL long terme	23 mg/kg bw/day (travailleurs) effetti sistemici 11,4 mg/kg bw/day (consommateurs) effetti sistemici
Inhalatoire	DNEL court terme	53,2 mg/m ³ (travailleurs) effetti locali 26,6 mg/m ³ (consommateurs) effetti locali
	DNEL long terme	mg/m ³ (travailleurs) 12,8 mg/m ³ - effetti sistemici 53,2 mg/m ³ - effetti locali mg/m ³ (consommateurs) 2,3 mg/m ³ - effetti sistemici 26,6 mg/m ³ - effetti locali

PNEC
CAS: 1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13 alkylderivates, calcium salt

PNEC	0,174 mg/kg (sedimenti (acqua dolce)) 0,017 mg/kg (sedimenti (acqua marina)) 0,62 mg/kg (sol)
PNEC	3 mg/L (station d'épuration) 0,023 mg/L (eau douce) 0,01 mg/L (rejets intermittents) 0,002 mg/L (eau marine)

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

PNEC	0,284 mg/kg (sedimenti (acqua dolce)) 0,028 mg/kg (sedimenti (acqua marina)) 0,047 mg/kg (sol)
PNEC	10 mg/L (station d'épuration) 0,017 mg/L (eau douce) 0,17 mg/L (rejets intermittents) 0,002 mg/L (eau marine)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Garantir une aération adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 5)

Protection respiratoire :

Filtre A

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Protection respiratoire recommandée (conforme aux Normes Européennes en vigueur).

Protection des mains :

Gants de protection.



Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.



Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Bottes de sécurité conformes à la Norme Européenne EN 345.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminez l'eau de lavage du système conformément aux réglementations nationales et locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
État physique

Liquide

Couleur :

jaune

Odeur :

caractéristique

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Non applicable car le produit est liquide

Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :

Non applicable. Le produit n'a pas de propriétés explosives/inflammables.

supérieure :

Non applicable. Le produit n'a pas de propriétés explosives/inflammables.

Point d'éclair :

70 °C (EU A.9)

Température d'inflammation :

Le produit est ininflammable car il ne contient pas de solvants inflammables.

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH à 24,6 °C

5,40 (CIPAC MT 75.3)

Viscosité :
Viscosité cinématique à 40 °C

 3,734 mm²/s

dynamique à 40 °C:

3,488 mPas

Solubilité
l'eau :

miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur :

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative
Densité à 20 °C:

0,934 g/ml (OECD 109; EU A.3)

Densité relative, à 20 °C

0,934

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations
Aspect:
Forme :

Liquide homogène

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état
Point/l'intervalle de ramollissement
Propriétés comburantes

Le produit n'est pas considéré comme oxydant.

Informations concernant les classes de danger physique
Substances et mélanges explosibles

Le produit n'est pas explosif puisqu'il ne contient pas d'explosif composant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburant

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

Le produit n'est pas inflammable car il ne contient pas de solvants inflammables

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

Le produit n'est pas inflammable car il ne contient pas de solvants inflammables

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

Le produit n'est pas oxydant car il ne contient pas de solvants oxydants.

Matières solides comburantes

néant

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures extrêmes.

Évitez la lumière directe

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts

Alcalis forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Oxydes de soufre (SOx)

chlore

Aucun dans des normales conditions de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>5.000 mg/kg
------	------	--------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5 mg/L Polveri/nebbie
CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>4.688 mg/L (rat)
CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)		
Oral	LD50	1.133 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	mg/L (rat) (whole body) >3.25 mg/L - concentration maximale possible
CAS: 1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13 alkylderivates, calcium salt		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50 (4 h)	5 mg/L
CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>20 mg/L
NOEL (no observable effect level)		
CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)		
	NOEL	2,5 mg/kg bw/d (algae <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)
CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)		
Oral	NOAEL	21 mg/kg bw/d (chien) (1 y)
		24 mg/kg bw/d (souris) (18 m)
		83 mg/kg bw/d (rat) (4 wk)
	NOAEL (2y)	16 mg/kg bw/d (rat)
	NOAEL (90d)	25 mg/kg bw/day (rat)
Dermique	NOAEL	83 mg/kg bw/d (rat) (4 wk)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion / Irritation de la peau - Test****des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Pour symptômes et effets voir section 4.**Indications toxicologiques complémentaires :****Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Pas d'information disponible**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

EC50 (48h)	29 mg/L (Daphnia magna)
EbC50 (72h)	mg/L (rat)
ErC50 (72h)	16,07 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
ErC50 (7d)	55,04 mg/L (Lemna minor)

CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

EC50 (72h)	11 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 (96h)	≥2-≤5 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	≥3-≤10 mg/L (Daphnia magna)

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

EC50 (72h)	>12 mg/L (algae selenastrum capricornutum)
LC50 (96h)	25 mg/L (Salmo gairdneri)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)
ErC50 (14d)	1,9 mg/L (lemna gibba) (NOEC)
NOEC	3,9 mg/L (oncorhynchus mykiss)

CAS: 1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13 alkylderivates, calcium salt

EC50 (72h)	>10-100 mg/L Tossicità acuta
LC50 (96h)	>10-100 mg/L Tossicità acuta
EC50 (48h)	>10-100 mg/L Tossicità acuta

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

EC50 (72h)	11,5 mg/L (algae Scenedesmus subspicatus) Tossicità acuta
LC50 (96h)	28 mg/L (pimephales promelas) Tossicità acuta
EC50 (48h)	39 mg/L (Daphnia magna) Tossicità acuta

Toxicité environnementale :

Oral	EC 50	923,87 mg/kg (Eisenia foetida)
	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))
Dermique	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

Oral	LD 50	>1.640 mg/kg bw (caille)
	EC 50	>1.000 mg/kg (Eisenia foetida) (Clethodim sulphoxide)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Biodegradazione	50 % (28 d) Eau
-----------------	--------------------

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Biodegradazione	>95 % (5 d - OECD 302B)
-----------------	-------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	4,14 (pH 7)
BCF	2,1

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Coefficient de partage: n-octanol/eau	2,73 (valore misurato)
BCF	13

12.4 Mobilité dans le sol

Koc	4 ml/g (sol)
-----	--------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 9)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Aucun composant remplit les critères de classification.

vPvB: Aucun composant remplit les critères de classification.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque : Toxique chez les poissons.

Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active):

DT 50	3,04 days (sol) pas persistant
	300-499 days (eau) (pH 7)

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

13.1.1 Emballages non nettoyés : Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID/ADN

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole))

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons C10 aromatics <1% naphthalene), MARINE POLLUTANT

IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons C10 aromatics <1% naphthalene)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID/ADN

Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

IMDG, IATA

Class

9 Matières et objets dangereux divers.

Label

9

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)

Polluant marin :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 10)

Marquage spécial (ADR/RID/ADN):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler :	90
No EMS :	F-A,S-F
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Remarques :	Transport en Quantités Limitées dans des emballages admis La Disposition Spéciale 375 de ADR peut être appliquée.
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
Remarques :	La Disposition du IMDG Code 2.10.2.7 peut être appliqué.
IATA	
Remarques :	La Disposition Spéciale A197 du IATA peut être appliquée.
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) no. 758/2013
 Règlement (UE) n. 2020/878
 Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (UE) n. 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (UE) n. 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (UE) n. 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 Règlement (UE) n. 2017/776 (ATP 10 CLP)
 Règlement (UE) n. 2018/669 (ATP 11 CLP)
 Règlement (UE) n. 2018/521 (ATP 12 CLP)
 Règlement (UE) n. 2018/1480 (ATP 13 CLP)
 Règlement (UE) n. 2020/217 (ATP 14 CLP)
 Règlement (UE) n. 1107/2009
 Règlement (UE) n. 2020/1182 (ATP 15 CLP)
 Règlement (UE) n. 2021/643 (ATP 16 CLP)
 Règlement (UE) n. 2021/849 (ATP 17 CLP)
 Règlement (UE) n. 2022/692 (ATP 18 CLP)
 Règlement (EU) n. 2023/1434 (ATP 19 CLP)
 Règlement (EU) n. 2022/1435 (ATP 20 CLP)
 Règlement (EU) n. 2024/197 (ATP 21 CLP)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 11)

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Non applicableCatégorie **SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La liste des Centres Antipoison européens est disponible sur

http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/poison-centres/index_en.htm**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Classification selon la méthode de calcul**Contact :**

Product safety department

SIPCAM OXON msds@sipcam.com**Phrases H des composants**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date de la version précédente:

24.01.2025

24.10.2022

Numéro de la version précédente: 1**Acronymes et abréviations:**

EC 50: Effective concentration, 50 percent

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.01.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 24.01.2025

Nom du produit BRIXTON

(suite de la page 12)

. Sources.

Fiche établie sur la base des données requis dans le Règlement CE 1107/2009 (produits phytosanitaires) et conforme au Règlement CE 830/2015.

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

-

24.10.2022

FR